



FAIRE CIRCULER

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section de la Sarthe

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 06 Octobre 2014

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Présentation et validation des propositions d'action.
2. Projet de fusion des trésoreries de Ballon et de Marolles Les Braults.
3. Point sur les exercices d'évacuation incendie réglementaires du 2ème semestre.
4. Incident Le Mans Ville.
5. Questions diverses.

Liminaires

Cette séance s'inscrit dans la continuité du CHSCT du 23/09/2014 qui a été interrompu avant la fin de l'ordre du jour.

1. Présentation et validation des propositions d'action.

Au 06/10/2014, le budget 2014 du CHSCT 72 s'établit d la façon suivante :

Budget 2014 :	89 426,00 €
Total des propositions :	66 295,18 €
Total des décisions du CHSCT :	57 018,39 €
Montant engagé cumulé :	39 136,64 €
Reste disponible :	32 407,61 €

Le reste disponible a donc été affecté pour le principal à l'achat de matériel tel que trans-palette électrique (manutention de papiers et documents administratifs), lampes fluocompactes (éclairage DDFIP), lampadaires sur pieds et « clipsables » pour TP La Ferté Bernard.

2. Projet de fusion des trésoreries de Ballon et de Marolles Les Braults

L'administrateur a présenté le projet de fusion entre ces deux trésoreries. Commencé en 2006, ces 2 structures avaient été maintenues dès lors que les administrations DGI et Trésor existaient séparément.

Il nous annonce qu'après rapprochement des 2 administrations, le poste de Ballon, poste fragilisé (3 personnes, pas d'encadrant à temps plein sur la structure) n'aurait pas de problème d'intégration avec Marolles les Braults dès lors que les 13 communes gérées par Ballon sont sous PES V2 (Protocole d'échange standard d'Hélios version 2, signature électronique des bordereaux).

Une réunion avec les élus locaux est prévue le 13 octobre.

FO DDFIP regrette que l'on assiste encore à la suppression d'un service public de proximité.

FAIRE CIRCULER

En matière de RH, 2 postes B et 1 poste C seront ouvert au niveau national avec priorité aux agents transférés.

A la suite de cette présentation, le secrétaire du CHSCT a lu une motion commune à l'ensemble des représentants du personnel justifiant le refus de vote pour motif que le projet n'est pas abouti définitivement à la date de ce CHSCT (positions des élus et des structures territoriales connues le 13/10/2014).

3. Point sur les exercices d'évacuation incendie réglementaires du 2ème semestre.

D'ici la fin de l'année, tous les sites auront effectué les exercices d'évacuation obligatoires. Ces exercices restent un acte important pour acquérir des réflexes de sécurité.

4. Incident Le Mans Ville.

La situation : une lettre contenant une poudre blanche a été ouverte dans les locaux de Le Mans Ville. Un périmètre de sécurité a été installé par les services de police et une intervention des pompiers a eu lieu sur le poste qui a été fermé au public.

Un échantillon de la poudre a été envoyée à un laboratoire pour analyse.

Une enquête pénale (violence avec préméditation) a été diligentée par le procureur de la république.

Un engagement de poursuite (art 40) a été demandé par le DDFIP.

Depuis 2014, 2 autres affaires de même type ont eu lieu sur Le Mans : la CAF et la Poste.

La trésorerie a fonctionné normalement le lendemain.

Problèmes rencontrés :

La communication de l'affaire s'est faite pour certains employés, alors partis déjeuner, qu'après leur retour sur les lieux de travail (si contamination avant leur départ quid de la sécurité !).

Les agents ont été pris en charge selon les protocoles d'usage. Toutefois, le responsable de poste n'a pas fait l'objet du protocole de décontamination. Aussi nous rappelons qu'il existe une note de 2006 qui présente les consignes de sécurité pour les affaires de ce type (Cf web site FO départemental)

Le CHSCT a demandé la constitution d'une délégation d'enquête.

5. Questions diverses.

Revoir le poste travail d'un agent dont l'implantation actuelle se situe dans une zone aveugle.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86
- Anne PUJOL Paierie Départementale tel : 02.43.77.18.71.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

